

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI
LE 28 FÉVRIER 2011**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le lundi, vingt-huitième jour du mois de février deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serges Lafrance, maire d'Henryville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1422-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.1.2 B) : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement pour permettre l'implantation d'une boulangerie en zone agricole.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1423-02-11 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 1^{er} février 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlement 285-2010**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 285-2010 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement vise à modifier les normes concernant l'implantation et la construction de bâtiments résidentiels à l'intérieur d'une zone située à même le périmètre d'urbanisation.

B) **CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture -
Partie des lots 114-P et 115-P - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la reconstruction du ponceau de la route 223 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par le ministère des Transports du Québec est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire (dossier 371422).

C) **CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture -
Partie des lots 297-P, 299-P, 306-P, 307-P, 309A-P, 313-P, 314-P,
315-P, 316-P, 317-P, 318-P, 411-P, 412-P, 414-P, 415-P et 499-P -
Saint-Alexandre**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la relocalisation de l'échangeur Saint-Alexandre dans le cadre du prolongement de l'autoroute 35 tel que déposé au dossier 370865 de la CPTAQ est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire.

D) **Municipalité de Lacolle - Projets des règlements**

Mme Roberge soumet que les projets de règlements 2008-0085-19, 2007-0081-2 et 2008-0084-2 de la municipalité de Lacolle ont été transmis à la M.R.C. tel que requis par la loi. Ces derniers visent la conformité au schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à l'implantation d'éoliennes. En l'occurrence, la municipalité préconise une distance de 2 000 mètres de protection de tout immeuble protégé, résidence, périmètre urbain, etc.. L'analyse de la conformité sera faite au cours des prochaines semaines.

1.1.2 **Modifications**

A) **Règlement 467**

A.1 **MAMROT - Demande d'accès à l'information**

Mme Roberge soumet qu'une demande d'accès à l'information a été déposée auprès du MAMROT afin d'obtenir les avis préliminaires de la Direction régionale du MAMROT et de la centrale du même ministère à Québec. Pareille initiative sera également formulée auprès des autres ministères concernés. L'obtention de ces avis permettra de déceler les motifs pour lesquels le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a émis un premier avis de non-conformité aux orientations gouvernementales. À suivre.

A.2 **Accusé de réception**

Suite à l'adoption du règlement 467 et sa transmission au MAMROT, un accusé de réception a été émis et l'avis du ministre sur le règlement final adopté devrait être reçu à la M.R.C. au plus tard le 15 avril 2011.

**B) Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix -
Usage accessoire à l'usage habitation en affectation agricole**

Mme Roberge soumet la résolution 2011-0234 acheminée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, laquelle formule une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement afin qu'un usage accessoire à l'usage habitation et à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire dans l'affectation agricole soit permis. En l'occurrence, un citoyen souhaite aménager une boulangerie à l'intérieur d'un bâtiment existant. Mme Roberge soumet que la réglementation relative aux usages accessoires à l'usage habitation et à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire dans l'affectation agricole relève de la compétence de chacune des municipalités locales. Les membres du Comité administratif en concluent donc qu'aucune modification du schéma d'aménagement et de développement n'est nécessaire.

1.1.3 Projet de parc éolien à Saint-Valentin

A) Rencontre préparatoire du BAPE

Le directeur général soumet que la M.R.C. du Haut-Richelieu a été sollicitée afin de déléguer une personne-ressource dans le cadre des audiences du BAPE sur le projet de parc éolien à Saint-Valentin. La rencontre préparatoire se tiendra à Québec et Mme Roberge de même que le directeur général y assisteront.

B) Audiences publiques - Délégation

1424-02-11

Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE Mme Caroline Roberge, aménagiste, soit mandatée afin d'agir à titre de personne-ressource de la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre des audiences publiques du BAPE à se tenir relativement au projet de parc éolien à Saint-Valentin;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.1.4 Urbanisme - Divers

A) Plaine inondable - Correction de carte

Le directeur général dépose une demande de correction de la carte de la plaine inondable pour une propriété située sur la rue de la Riveraine à Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce dossier est mis en suspens jusqu'à vérification de l'entité qui doit procéder à de telle correction.

B) CCA - Désignation

Faisant suite à la désignation du citoyen devant siéger au sein du comité consultatif agricole par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à nommer Mme Ginette Bieri, à titre de citoyenne siégeant au sein du comité consultatif agricole de la M.R.C..

C) Dossier d'éradication de la châtaigne d'eau - Suivi

Le directeur général soumet que le MDDEP ne peut acquiescer à la demande de la M.R.C. à l'effet que l'entente de collaboration soit initialée à chaque page. En conséquence, le Comité administratif autorise l'acheminement de la page de signatures seulement.

1.1.5 Sécurité publique

A) Séance de travail - Uniformisation de la réglementation municipale

Le directeur général soumet que la Sûreté du Québec sollicite l'uniformisation des règlements municipaux adoptés par chaque municipalité périurbaine à défaut de quoi, ses effectifs ne feront que constater les faits et non émettre des constats. Il est suggéré qu'une séance de travail intervienne avec les maires et directeurs généraux périurbains de même que le Lieutenant Cardinal le 12 ou le 26 avril prochain, en soirée. Le tout sera discuté préalablement à la séance ordinaire du 9 mars prochain.

B) Modification du Plan d'organisation des ressources policières (PORP)

Le directeur général soumet que lors de l'acceptation de l'entente pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, le plan d'organisation des ressources policières (PORP) a également été approuvé. Ce dernier peut être annuellement modifié, révisé, amélioré ou autres. Les membres du comité de sécurité publique discuteront des modifications à apporter dans le cadre de leur réunion du 22 mars prochain et soumettons les propositions de modification aux membres du Conseil pour la séance du mois d'avril. À suivre.

1.2 Développement économique

1.2.1 Pacte rural

A) Protocole d'entente

Le directeur général soumet deux prototypes de protocole d'entente à intervenir soit avec les organismes ou avec les municipalités qui bénéficient d'aide financière du Pacte rural 2007-2014. Les membres du Comité administratif demandent d'apporter certaines corrections et de transmettre le projet révisé aux directeurs généraux des municipalités périurbaines pour obtenir leurs commentaires et ajustements. Subséquemment, le Conseil de la M.R.C. procédera à l'adoption des deux protocoles types.

**B) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois -
Demande de versement anticipé**

Dans le cadre de la séance ordinaire du mois de février 2011, le Conseil de la M.R.C. a accordé une aide financière du Pacte rural à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour le projet de concept culturel et de loisir. La somme accordée se chiffre à 101 703,44\$. Par lettre émise le 24 février 2011, M. Clément Couture, maire de la municipalité, sollicite le versement d'un montant de 50 000\$ pour l'année 2011 ce qui représente approximativement 22 000\$ supplémentaires par rapport à l'encaissement de la subvention gouvernementale, laquelle est échelonnée sur une période de 7 ans. Les membres du Comité administratif demandent de discuter de ce dossier préalablement à la séance ordinaire du 9 mars prochain puisque les fonds doivent être disponibles pour les municipalités qui présenteraient des projets au cours des prochains mois ou prochaines années.

C) Mise à jour du plan de travail du pacte rural et du formulaire

Annuellement, le Conseil de la M.R.C. procède à la mise à jour du plan de travail du Pacte rural et du formulaire de demande d'aide financière. Les modifications apportées au document antérieur seront identifiées en ombragé pour faciliter le repérage des changements apportés. Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin que ces documents soient mis à jour.

1.2.2 Nomination des membres du conseil d'administration du CEHR (CLD)

Le directeur général soumet que le Conseil de la M.R.C. devra procéder à la nomination des membres du conseil d'administration du CEHR (CLD). Deux administrateurs quittent soit, M. René Walaszczyk et Mme Martine Groulx. Des suggestions de candidats(es) seront faites incessamment.

1.2.3 Tour de Vidéotron à Noyan - Bail

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la conclusion d'une licence d'occupation conjointe (bail) avec 7215924 Canada inc. (Vidéotron) pour l'accès à leur tour construite sur le territoire de la municipalité de Noyan. Aucun équipement pour l'accès Internet en milieu périurbain n'y sera installé pour l'instant. Cet accès devrait être exclusif aux communications mobiles d'urgence.

1.2.4 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham - Octroi du contrat

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confier le contrat de gestion et d'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2011 à Pro-Piste.

Par ailleurs, il est demandé d'émettre au plus tard le 1^{er} avril, un chèque à l'ordre de Pro-Piste représentant 60% des frais sollicités de la M.R.C. par l'organisme soit 60% de 37 171,20\$.

1.2.5 Cession d'équipements de DIHR - Rescision de résolution

Le directeur général soumet que la liste des équipements cédés de DIHR à la M.R.C. n'a pas été intégrée au document signé par conséquent, il y a lieu à rescinder la résolution, remettre les parties dans la situation antérieure à la cession et reprendre les procédures de cession ultérieurement lorsque l'ensemble de l'inventaire sera réalisé.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 mars prochain.

2.1.2 Remise de subventions accordées à divers organismes

Préalablement à la séance ordinaire du 9 mars 2011, les subventions accordées annuellement à divers organismes seront remises à la Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu (20 000\$), au Centre d'interprétation du milieu écologique (C.I.M.E.) (1 500\$) de même qu'à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la «Soirée És Arts» (1 500\$).

2.1.3 Remplacement temporaire - Poste de dessinateur

Considérant le congé de maladie long terme du dessinateur M. Roger Goyette, les membres du Comité administratif autorisent les procédures de remplacement temporaire.

2.1.4 Programme d'aide financière au fonctionnement des MRC

A) Annexe des attentes

Considérant que le MAMROT a soumis les exigences à rencontrer pour remplir l'annexe des attentes jointe au protocole d'entente à intervenir entre le MAMROT et la M.R.C. du Haut-Richelieu, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à approuver ladite annexe. Dès lors, les procédures de signatures du protocole interviendront et le MAMROT versera l'aide financière accordée à la M.R.C. pour l'année 2010.

B) Subvention annuelle à la CBVBM

La M.R.C. du Haut-Richelieu a consenti une aide financière conditionnelle à la Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi de l'ordre de 10 000\$ par année pour 2008, 2009 et 2010. Les crédits proviennent de la subvention gouvernementale pour l'aide au fonctionnement des MRC. Or, le MAMROT n'accepte plus que la subvention de fonctionnement des MRC soit utilisée pour le financement des organismes de bassin versant. Le MAMROT permet toutefois le financement d'étude ou de projet spécifique réalisé par ces organismes.

Les membres du Comité administratif recommandent de verser l'aide financière 2010 et d'aviser les représentants de la Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi que la participation financière de la M.R.C. au fonctionnement de l'organisme est terminée. Par ailleurs, aucune demande n'a été sollicitée pour 2011 et suivants.

C) Demande d'appui - M.R.C. Pays-d'en-Haut

Considérant que les modifications administratives du MAMROT concernant l'aide financière accordée aux M.R.C. et l'obligation de signer des protocoles sont intervenues sans consultations préalables des unions municipales, les membres du Comité administratif recommandent de concentrer les appuis de la M.R.C. relativement à ce dossier pour les démarches à venir des unions lorsqu'elles auront fait leurs revendications auprès du gouvernement. En conséquence, l'appui de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut contestant ces nouvelles façons de faire n'est pas recommandé.

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Demandes d'appui

A) M.R.C. de Beauharnois-Salaberry - Implantation d'un élevage porcin

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la ville de Valleyfield et de la M.R.C. de Beauharnois-Salaberry relativement aux pouvoirs d'intervention, d'encadrement et de recommandations possibles pour une M.R.C. ou une municipalité locale lors du dépôt d'une demande de nouvel établissement d'élevage porcin puisque cela aurait pour effet d'accroître les responsabilités des intervenants municipaux.

B) Programme Techniques d'intervention en loisirs

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches du Séminaire de Sherbrooke pour l'implantation d'un programme de techniques d'intervention en loisirs.

2.2.2 Demande rencontre - CIME Haut-Richelieu

Les membres du Comité administratif acceptent la demande de rencontre de CIME Haut-Richelieu pour une période de 15 à 20 minutes préalablement à la séance ordinaire du 9 mars prochain.

2.2.3 TRAM - Demande d'intervention

La demande d'intervention de la Table régionale des aînés de la Montérégie relativement à leurs démarches auprès du gouvernement du Québec et de la CRÉ Montérégie Est est référée à chaque municipalité locale.

3.0 ÉVALUATION

3.1 Demandes de révision - Extension de délai

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à extensionner le délai pour l'acheminement des réponses aux demandes de révision de l'évaluation foncière. Il est mentionné que le dépôt des rôles est toujours envisagé pour le 14 septembre.

4.0 COURS D'EAU

4.1 Réunion d'information

Le directeur général soumet que les personnes désignées au sein de chacune des municipalités locales seront réunies le 29 mars 2011, à 9h30, pour prendre connaissance des modifications apportées au règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C. du Haut-Richelieu.

**4.2 Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe -
Processus de réalisation de travaux**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt d'une missive de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe qui appuie les démarches du monde municipal auprès des différents paliers de gouvernement afin que la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau soit moins problématique et que la période d'intervention soit fixée du 15 mai au 1^{er} octobre.

La Fédération en profite également pour demander l'intégration de ses représentants au sein du comité formé pour négocier avec les ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des Ressources naturelles et de la Faune et de Pêches et Océans. Quant à cette dernière demande, les membres du Comité administratif ne peuvent y accéder puisque la juridiction des cours d'eau est exclusive aux MRC.

**4.3 Rivière du Sud-Ouest, branche 61 -
Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Angèle-de-Monnoir -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de factures intervenues relativement au dossier des branches 26 et 27 de la Rivière du Sud-Ouest à savoir : Les Constructions M. Morin inc. de l'ordre de 16 513,54\$ et BMI experts-conseils inc (2007-111) de l'ordre de 7 425,52\$, pour un total de 23 939,06\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.4 Rivière du Sud-Ouest, branche 28 - Sainte-Brigide-d'Iberville -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

La municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville transmettait des factures relatives à la destruction de barrages de castors dans la Rivière du Sud-Ouest, branche 28. Considérant qu'il s'agit d'un cours d'eau relevant du Bureau de délégués des M.R.C. de Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu, il est suggéré de procéder à l'adoption d'une résolution d'entérinement de factures et d'acheminer cette dernière aux autorités de la M.R.C. de Brome-Missisquoi qui ensuite transféreront le tout à la ville de Farnham afin que la Défense nationale soit facturée et procède au paiement. Il est soumis qu'à ce jour, la Défense nationale maintient la présence des castors sur sa propriété malgré les demandes répétées de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour les capturer.

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1425-02-11 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance,
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 28 février 2011.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier